

Avis de consultation Projet QC-2022-03

Mars 2022

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 23 mars 2022 au 06 avril 2022.

Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le Coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées sur les normes de fiabilité suivantes en vue de son éventuelle adoption par la Régie.

Nouvelles versions de norme :

- EOP-011-2 – Préparation et exploitation en situation d'urgence
- IRO-010-4 – Spécification et collecte des données du coordonnateur de la fiabilité
- TOP-003-5 – Données sur la fiabilité de l'exploitation

Normes à retirer :

- EOP-011-1 – Mesure d'urgence
- IRO-010-2 – Spécification et collecte des données du coordonnateur de la fiabilité
- TOP-003-3 – Données sur la fiabilité de l'exploitation

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts des normes de fiabilité à adopter et retirer. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du coordonnateur de la fiabilité, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Normes et annexes QC proposées;
- Sommaire des normes à adopter, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact de chacune;
- Guide d'application et justification technique des normes proposées;
- Normes et annexes en suivi de modifications;